



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale**

**AIRE DE COVOITURAGE
Diffuseur 16
Fresnes-lès-Montauban**



Sommaire

1. CONTEXTE.....	3
2. PLAN DE SITUATION	3
3. SITE EXISTANT	4
4. PROJET.....	6
5. COMPLEMENT AU PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE – CARTES DE SUPERPOSITION DU PROJET AVEC LA VEGETATION	9

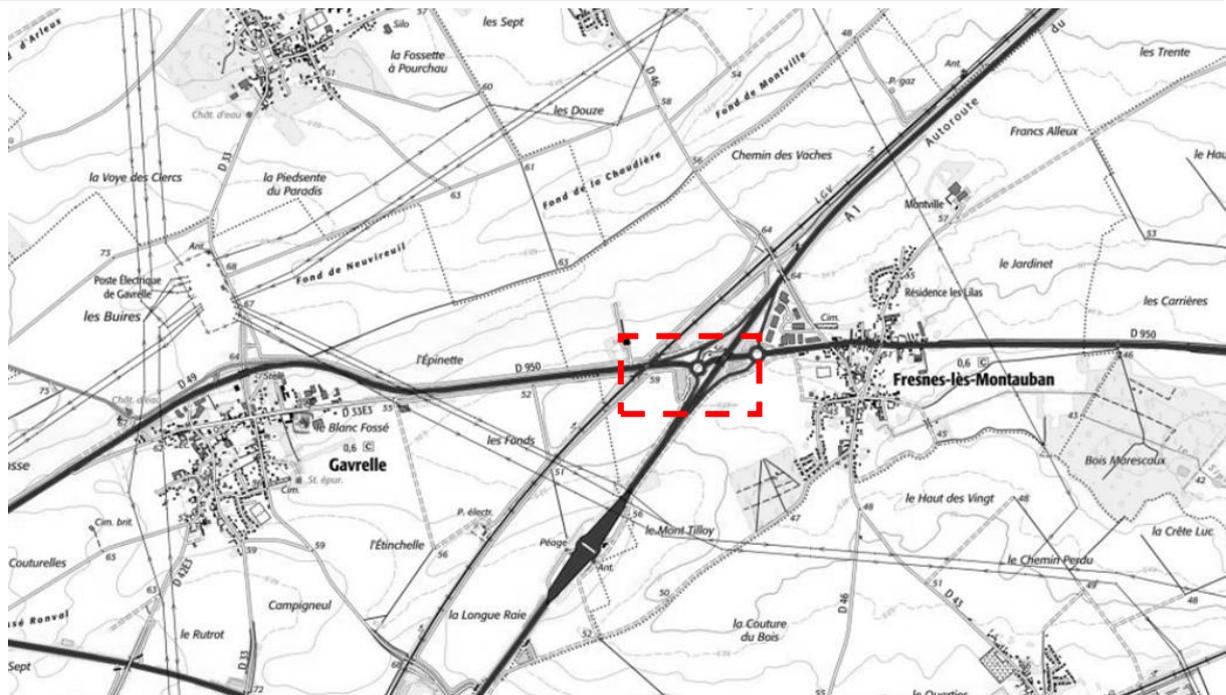


1. Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) signé par l'Etat, dans le cadre du 13ème avenant à la convention entre l'Etat et Sanef, qui prévoit la création d'aires de covoiturage sur l'ensemble du réseau SANEF/SAPN.

Les travaux consistent l'aménagement d'une aire de covoiturage au niveau du diffuseur 16 de l'autoroute A1 – Biache-Saint-Vaast sur la commune de Fresnes-lès-Montauban.

2. Plan de situation





3. Site existant



Photos (septembre 2019) :

Photo 1



Photo 2 :



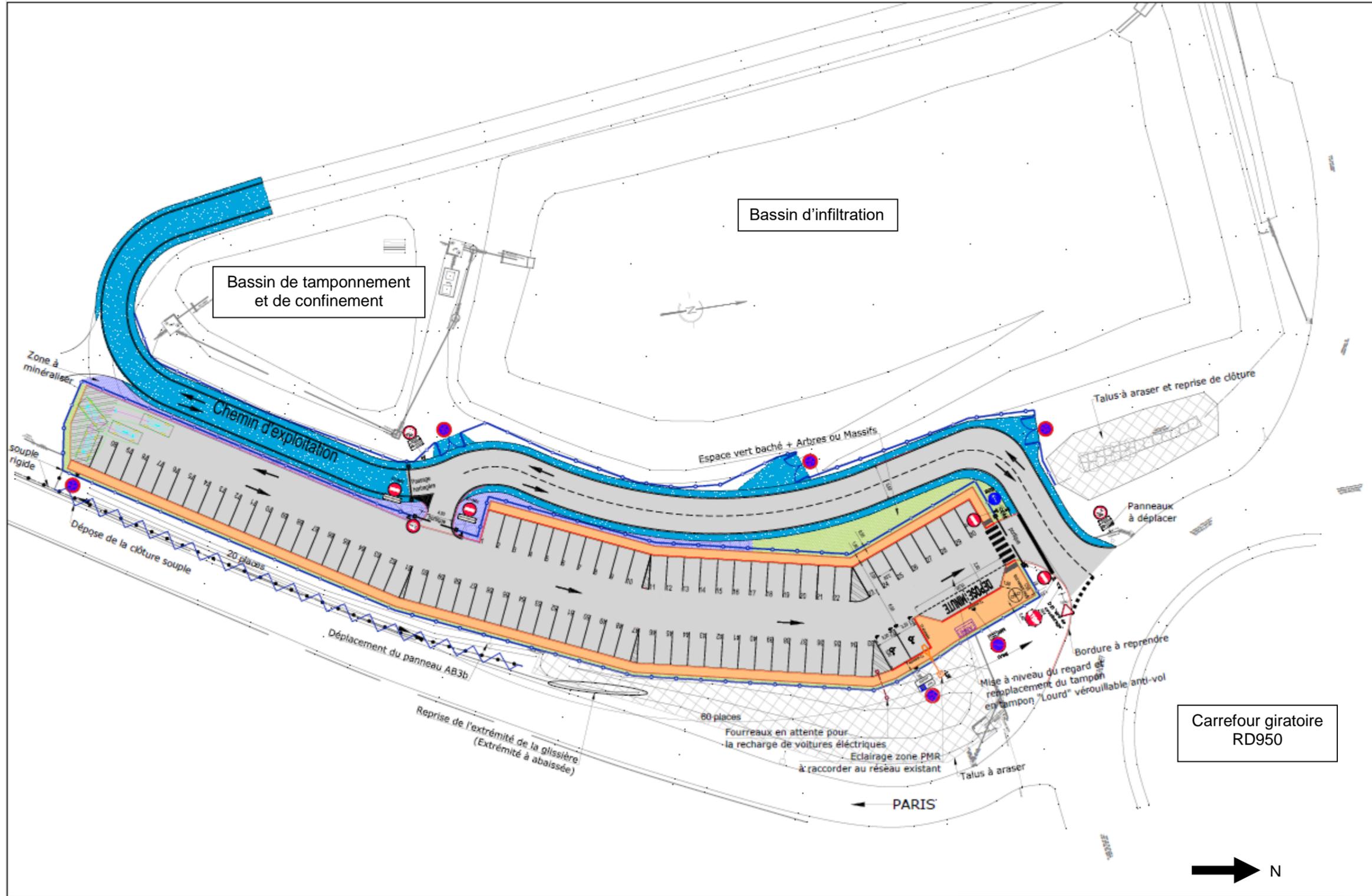
Photo 3 :



4. Projet

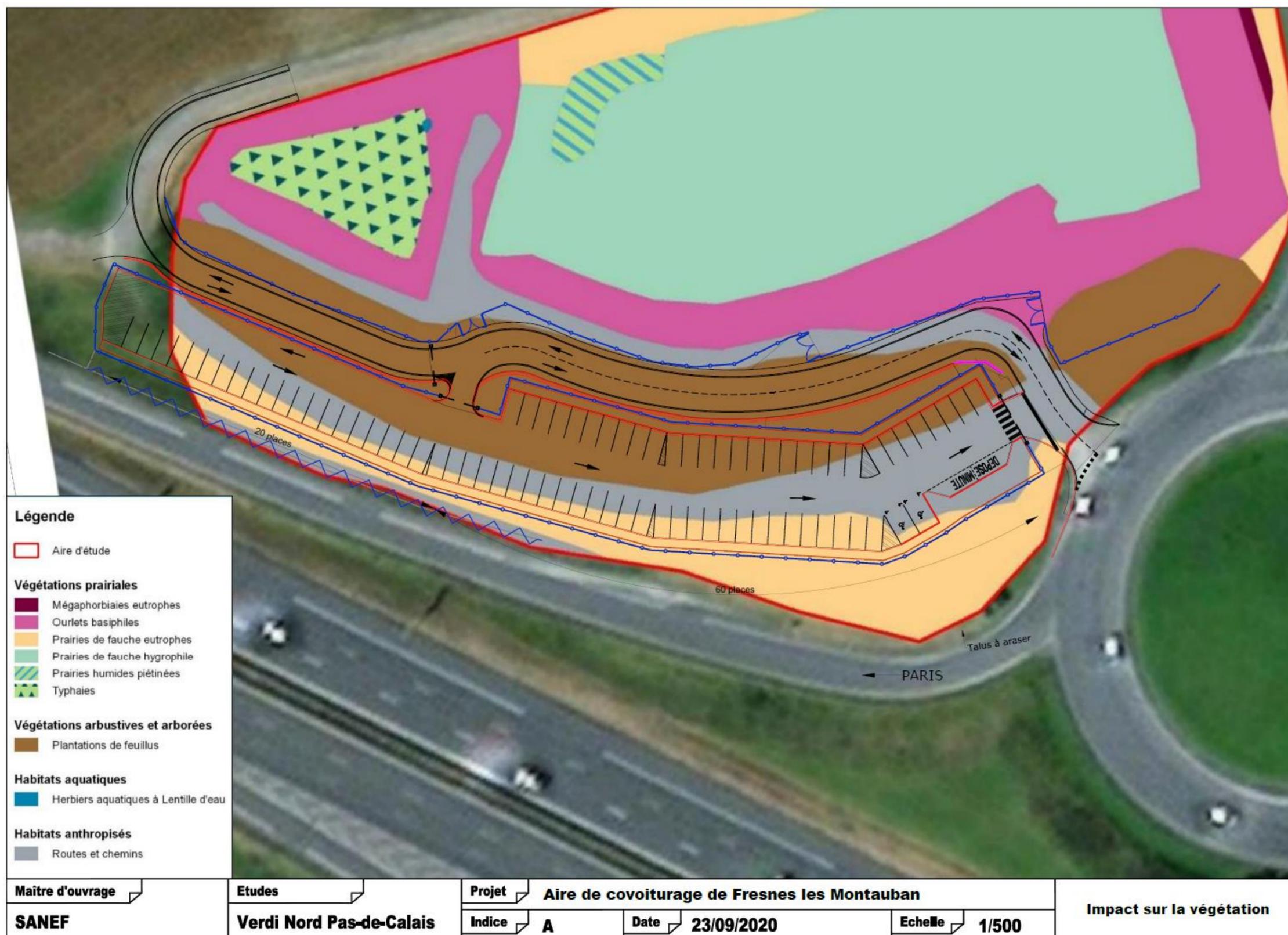
Les travaux consistent en la création d'une aire de covoiturage de 80 places, entre le bassin et la bretelle d'accès à l'autoroute A1 en direction de Paris.

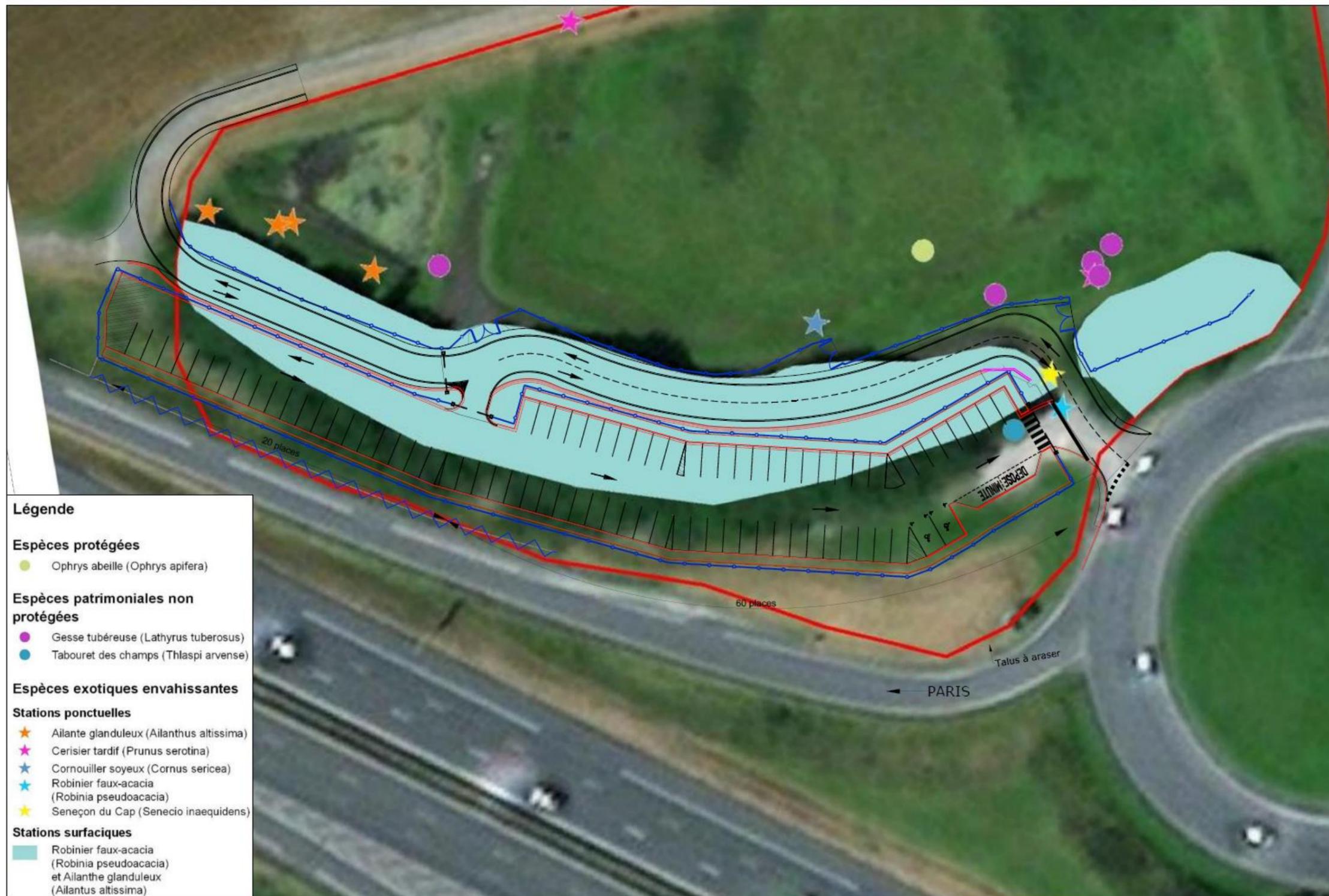






5. Complément au prédiagnostic écologique – cartes de superposition du projet avec la végétation





Légende	
Espèces protégées	
●	Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>)
Espèces patrimoniales non protégées	
●	Gesse tubéreuse (<i>Lathyrus tuberosus</i>)
●	Tabouret des champs (<i>Thlaspi arvense</i>)
Espèces exotiques envahissantes	
Stations ponctuelles	
★	Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)
★	Cerisier tardif (<i>Prunus serotina</i>)
★	Cornouiller soyeux (<i>Cornus sericea</i>)
★	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
★	Seneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)
Stations surfaciques	
■	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) et Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)

Maitre d'ouvrage	Etudes	Projet	Aire de covoiturage de Fresnes les Montauban			Impact sur les espèces végétales remarquables	
SANEF	Verdi Nord Pas-de-Calais	Indice	A	Date	23/09/2020		Echelle



Aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

SANEF
juillet 2020

Prédiagnostic écologique
Contrat N°2020114

PREDiagnostic

Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2020, Aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62), Prédiagnostic écologique Contrat N 2020114. SANEF juillet 2020. 27 p.	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version 1	
Date	28/07/2020	
Nom de fichier	SANEF_PREDIAG_FRESNES.docx	
N° de contrat	2020114	
Maître d'ouvrage	SANEF Rue de Meaux, 60300 Senlis	
Interlocuteur	Caroline VION	E-mail : caroline.VION@sanef.com Téléphone : 03 44 63 76 25
Biotope, Responsable du projet	RAMOND Anaïs	Mail : aramond@biotope.fr Tél : 03 59 72 02 12
Biotope, Contrôleur qualité		

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe sur la commune de Fresnes-les-Montauban, dans le département du Nord (59), région Hauts-de-France, il correspond à l'emprise du projet.

Le maître d'ouvrage du présent travail est la société concessionnaire d'autoroute SANEF.

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

Les investigations de terrain ont eu lieu les 18/06/2020 et 25/06/2020. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore.

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.



Figure 1. Aire de Fresnes-les-Montauban

REMARQUE : cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

2 Bilan des données consultées

Sont référencés dans les tableaux suivants les sources et acteurs consultés dans le cadre de l'analyse bibliographique du contexte du site d'étude. L'absence d'une espèce au sein de certaines bases de données ne signifie pas que l'espèce est absente. D'autres paramètres rentrent en compte comme un défaut de prospection, une non-transmission de donnée par un observateur, une mise à jour de la base de données, etc. Inversement, la présence de certaines espèces à l'échelle de la commune ne signifie pas qu'elles sont présentes sur l'aire d'étude

Bibliographie relative au site d'étude*

Aucune littérature grise n'existe relativement au site d'étude, mais les données naturalistes ont été consultées.

Données publiques disponibles relatives au site d'étude*

Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
SIRF	GON	Oiseaux, Mammifère	09/07/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) • Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) • Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) • Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) • Busard saint-martin (<i>Circus cyaneus</i>) • Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) • Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>) • Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>) • Hirondelle rustique (<i>Hirunda rustica</i>) • Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>) • Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>) • Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>) • Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) • Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>) • Fouine (<i>Martes foina</i>) • Hérisson d'europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) • Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>) • Lièvre d'europe (<i>Lepus europaeus</i>) • Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>) • Putois (<i>Mustela putorius</i>)
Digitale 2	CBNBL	Flore	01/07/2020	Aucune espèce végétale patrimoniale et/ou protégée n'a été recensée ces dix dernières années.
INPN	MNHN		01/07/2020	Zonages d'inventaire et réglementaire

* Données de moins de dix ans

3 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.

 Cf : Carte 1 ; Carte 2 et Carte 3

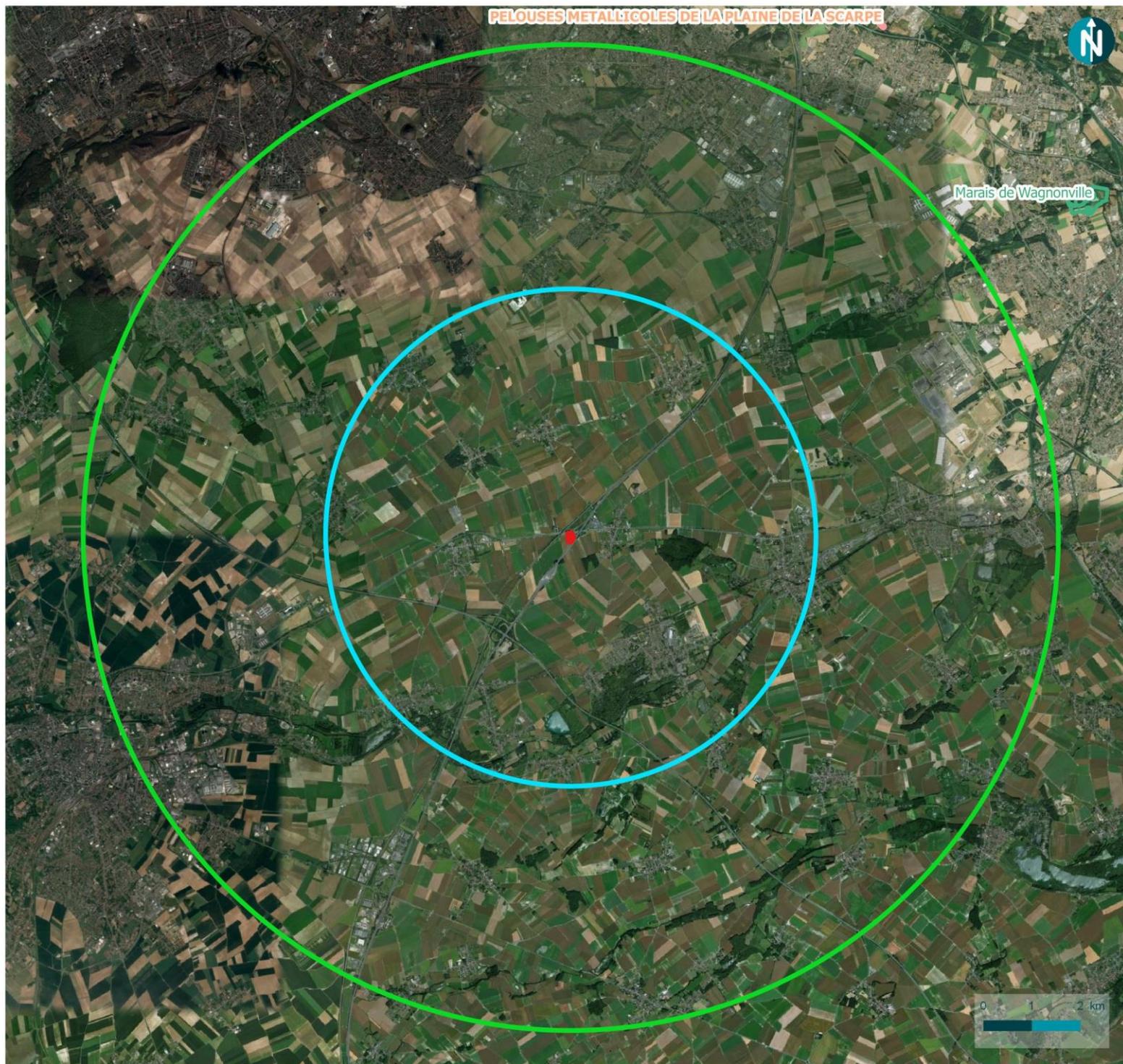
Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme. On dénombre au total 7 Espaces Naturels Sensibles, 2 ZNIEFF de type II et 10 de type I dans un rayon de 10 km autour du projet. 2 Réserves Naturelles Régionales et 2 sites Natura 2000 sont présents à environ 15 kilomètres de l'aire d'étude.

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
Pas de zonages réglementaires présents dans les aires d'étude intermédiaires et élargies	
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF 2 « Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois »	à 1,2 km
ZNIEFF 2 « Le complexe écologique de la Vallée de la Sensée »	à 7,2 km
ZNIEFF 1 « Marais De Vitry-En-Artois »	à 1,2 km
ZNIEFF 1 « Les Marais De Biache-St-Vaast à St Laurent-Blangy »	à 2,8 km
ZNIEFF 1 « Forêt Domaniale De Vimy, Coteau Boisé De Farbus Et Bois De L'Abîme »	à 6 km
ZNIEFF 1 « Bassins De Brebières Et Bois Du Grand Marais »	à 7,5 km
ZNIEFF 1 « Terrils 84 Et 205 D'Hénin-Beaumont »	à 8 km
ZNIEFF 1 « Marais Des Viviers Et Des Grandes Billes à Lécluse »	à 8 km
ZNIEFF 1 « Terril 104 - 10 Sud Courrieres »	à 8,3 km
ZNIEFF 1 « Terrils 85 Et 89 à Hénin-Beaumont »	à 8,6 km
ZNIEFF 1 « Marais De Wancourt-Guémappe »	à 9 km
ZNIEFF 1 « Vallée De L'Escrebieux, Marais De Wagnonville Et Bois Des Anglais »	à 9,3 km
Autres zonages	
ENS « Bois de Marescaux »	à 1,8 km
ENS « Lac Bleu »	à 3,2 km
ENS « Le Grand Marais d'Etaing »	à 7,9 km
ENS « Le Marais d'Athies »	à 6,6 km
ENS « Le Marais de Biache »	à 3,6 km
ENS « Le Marais de Feuchy »	à 6 km
ENS « Terrils 84 et 101 »	à 8,3 km

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON

Aucun zonage réglementaire n'est compris dans les différentes zones d'étude du projet de parking de covoiturage de Fresnes-les-Montauban.

Les inventaires ZNIEFF sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude, il n'y a cependant aucune implication réglementaire. Ces inventaires sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur la zone de projet et nous indiquent les espèces à rechercher plus particulièrement sur le terrain.



PELOUSES METALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE



Localisation des zonages réglementaires

Projet d'aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

-  Aire d'étude
 -  Aire d'étude intermédiaire (5km)
 -  Aire d'étude élargie (10km)
- Zones Natura 2000**
-  Zone spéciale de conservation
- Zonages réglementaires**
-  Réserve naturelle régionale

Carte 1 : Localisation des zonages réglementaires sur l'aire d'étude de Fresnes-les-Montauban

Localisation des zonages d'inventaires du patrimoine naturel

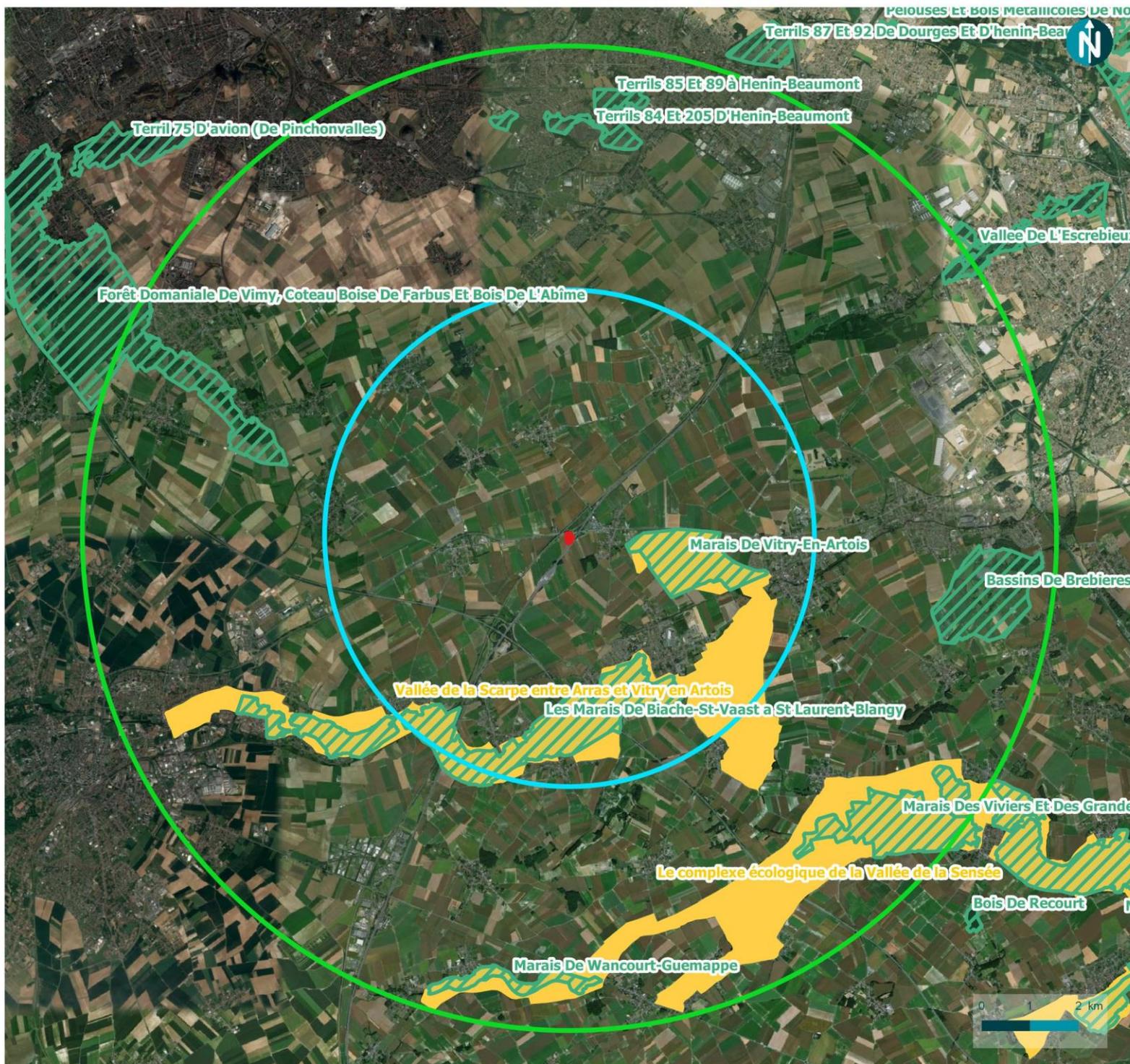
Projet d'aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

-  Aire d'étude
-  Aire d'étude intermédiaire (5km)
-  Aire d'étude élargie (10km)

Zonages du patrimoine naturel

-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



Carte 2 : Localisation des zonages d'inventaire du patrimoine naturel sur l'aire d'étude de Fresnes-les-Montauban

Localisation des autres zonages

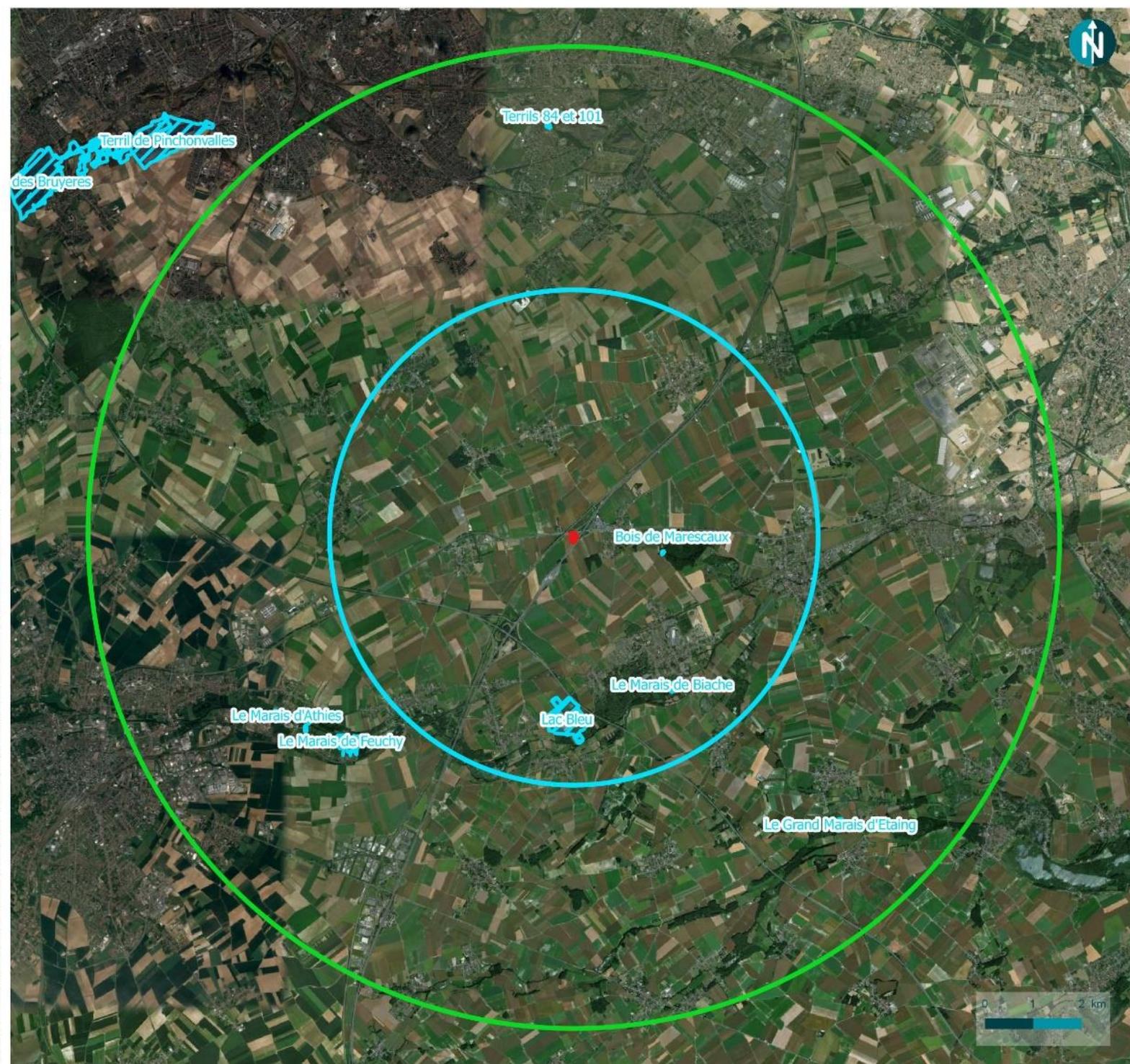
Projet d'aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

-  Aire d'étude
-  Aire d'étude intermédiaire (5km)
-  Aire d'étude élargie (10km)

Autres zonages

-  Espaces Naturels Sensibles



Carte 3 : Localisation des autres zonages sur l'aire d'étude de Fresnes-les-Montauban

4 Continuités écologiques



Cf. Carte 4

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position par rapport à l'aire d'étude rapprochée	
Zones humides et Autres Milieux	Marais de Vitry-en-Artois	Environ 1 km à l'est de l'aire d'étude	
Zones humides	Marais de Biache-St-Vaast à St Laurent-Blangy	Environ 2,7 km au sud de l'aire d'étude	

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?			OUI / NON
Corridor écologique	Source	Niveau d'intérêt	
Corridor écologique de forêt et prairies et/ou bocage est présent à 300 m du site	SRCE Trame verte et bleue du Nord-Pas-De-Calais	National Régional Local	
Corridor écologique de rivière et zones humide présent à 3,5 km du site	SRCE Trame verte et bleue du Nord-Pas-De-Calais	National Régional Local	

Points de vigilance / Commentaires

Des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité sont présents dans la zone d'étude intermédiaire (5 km). Ils devront être pris en compte dans l'analyse des impacts du projet.

Localisation de l'aire d'étude par rapport au SRCE - TVB

Projet d'aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

-  Aire d'étude
-  Aire d'étude intermédiaire (5km)

SRCE

Réservoirs de biodiversité

-  autres milieux
-  zones humides

Corridors écologiques

-  forêt
-  prairies et/ou bocage
-  rivière
-  zones humides

-  Espaces naturels relais
-  Zones de conflit



Carte 4 : Localisation de l'aire d'étude de Fresnes-les-Montauban par rapport au SRCE - TVB

5 Zones humides

D'après l'arrêt du 22 février 2017, le Conseil d'État et la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, deux critères doivent être réunis pour définir réglementairement une zone humide (marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves...) : l'hydromorphie des sols et la présence de plantes dites hygrophiles, en présence de végétation sur le terrain.

Aucune zone à dominante humide identifiée dans le SDAGE Artois-Picardie n'est présente sur l'aire d'étude rapprochée ou à ses abords.

6 Repérage de terrain

Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés
--	--	--

Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :

Principaux milieux présents



Prairies de fauche hygrophiles

L'aire d'étude est en grande partie composée d'une prairie de fauche hygrophile s'étant développé dans la dépression de l'ancien bassin de rétention. Celle-ci est en mauvais état de conservation.

Cette végétation présente un enjeu écologique moyen et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées moyennes à fortes.

Particularité faune :

7 espèces de Lépidoptères ont été observé dans ce type de prairie en halte et en transit (Vulcain (*Vanessa atalanta*), Piéride du navet (*Pieris napi*), Piéride du chou (*Pieris brassicae*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*). Ainsi que deux espèces d'orthoptères : le criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*) et le criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*).

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.



Prairies de fauche eutrophes

Les abords de l'anciens bassin ainsi que les bermes herbacées sont caractérisés par des prairies de fauche eutrophes. Celles-ci sont en mauvais état de conservation

Cette végétation présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées relativement faibles.

Particularité faune :

1 espèce d'orthoptères fréquente régulièrement ce type de prairie : la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*). 7 espèces de Lépidoptères ont été observées dans ce type de prairie en halte et en transit (Vulcain (*Vanessa atalanta*), Piéride du navet (*Pieris napi*), Piéride du chou (*Pieris brassicae*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*).

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.

Principaux milieux présents



Ourlets basiphiles

Ces végétations se développent sur les abords et pentes crayeuses de l'ancien bassin de rétention.

Cette végétation présente un enjeu écologique moyen et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées moyennes à fortes.

7 espèces de Lépidoptères ont été observé dans ce type de prairie en halte et en transit (Vulcain (*Vanessa atalanta*), Piéride du navet (*Pieris napi*), Piéride du chou (*Pieris brassicae*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*). Ainsi que deux espèces d'orthoptères.

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.



Mégaphorbiaies eutrophes

Une végétation de mégaphorbiaie se développent au niveau d'un fossé dans la partie nord de l'aire d'étude. Celle-ci est très eutrophisée.

Cette végétation présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées moyennes.

Particularité faune :

1 espèce d'orthoptères fréquente régulièrement ce type de prairie : la Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*). 7 espèces de Lépidoptères ont été observées dans ce type de prairie en halte et en transit (Vulcain (*Vanessa atalanta*), Piéride du navet (*Pieris napi*), Piéride du chou (*Pieris brassicae*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*), Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*).

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.

Principaux milieux présents



Prairies humides piétinées

Cet habitat est présent au niveau de l'ancien bassin de rétention en contrebas de la buse d'exutoire.

Cette végétation présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées moyennes.

Particularité faune :

1 seule espèce d'orthoptères fréquente de type de micro-habitat : le criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*).

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.



Typhaies

Cette végétation se développe au niveau du bassin de rétention. Elle est pauvre en espèces.

Cette végétation présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées moyennes.

Particularité faune :

Aucune espèce inféodée aux milieux aquatiques n'a été observée. Cependant, ce micro-habitat pourrait potentiellement accueillir des odonates et amphibiens avec un potentiel relativement faible.

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.



Plantations de feuillus

Il s'agit d'une grande haie arborée qui a été plantée, notamment d'espèces exotiques envahissantes telles que le Robinier faux-acacia et l'Ailanthé glutineux.

Cette végétation présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.

Particularité faune :

Une nichée de Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) a été observée dans un Robinier faux-acacia avec deux jeunes individus de l'année. Il s'agit d'une espèce protégée. Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) et l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) ont été observés en transit. 1 espèce de lépidoptère a été observée en halte dans ce type de milieu : le Vulcain (*Vanessa atalanta*).

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.



Herbiers aquatiques à Lentille d'eau

Il s'agit d'une petite zone d'eau stagnante à proximité de la typhaie.

Cette végétation présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.

Particularité faune :

Aucune espèce inféodée aux milieux aquatiques n'a été observée. Cependant, ce micro-habitat pourrait potentiellement accueillir des amphibiens avec un potentiel relativement faible.

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.

Principaux milieux présents



Routes et chemins

Des chemins goudronnés permettent de faire le tour de l'aire d'étude.

Particularité faune :

Ce type de substrat anthropisé accueille une espèce d'orthoptère relativement fréquente : l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) sur la partie plutôt naturelle du site située entre la prairie hygrophile et la typhaie.

Ce type de milieu présente un enjeu écologique faible et des potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales et protégées faible.

Cartographie des végétations

Diagnostic faune-flore simplifié sur l'aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

 Aire d'étude

Végétations prairiales

-  Mégaphorbiaies eutrophes
-  Ourlets basiphiles
-  Prairies de fauche eutrophes
-  Prairies de fauche hygrophile
-  Prairies humides piétinées
-  Typhaies

Végétations arbustives et arborées

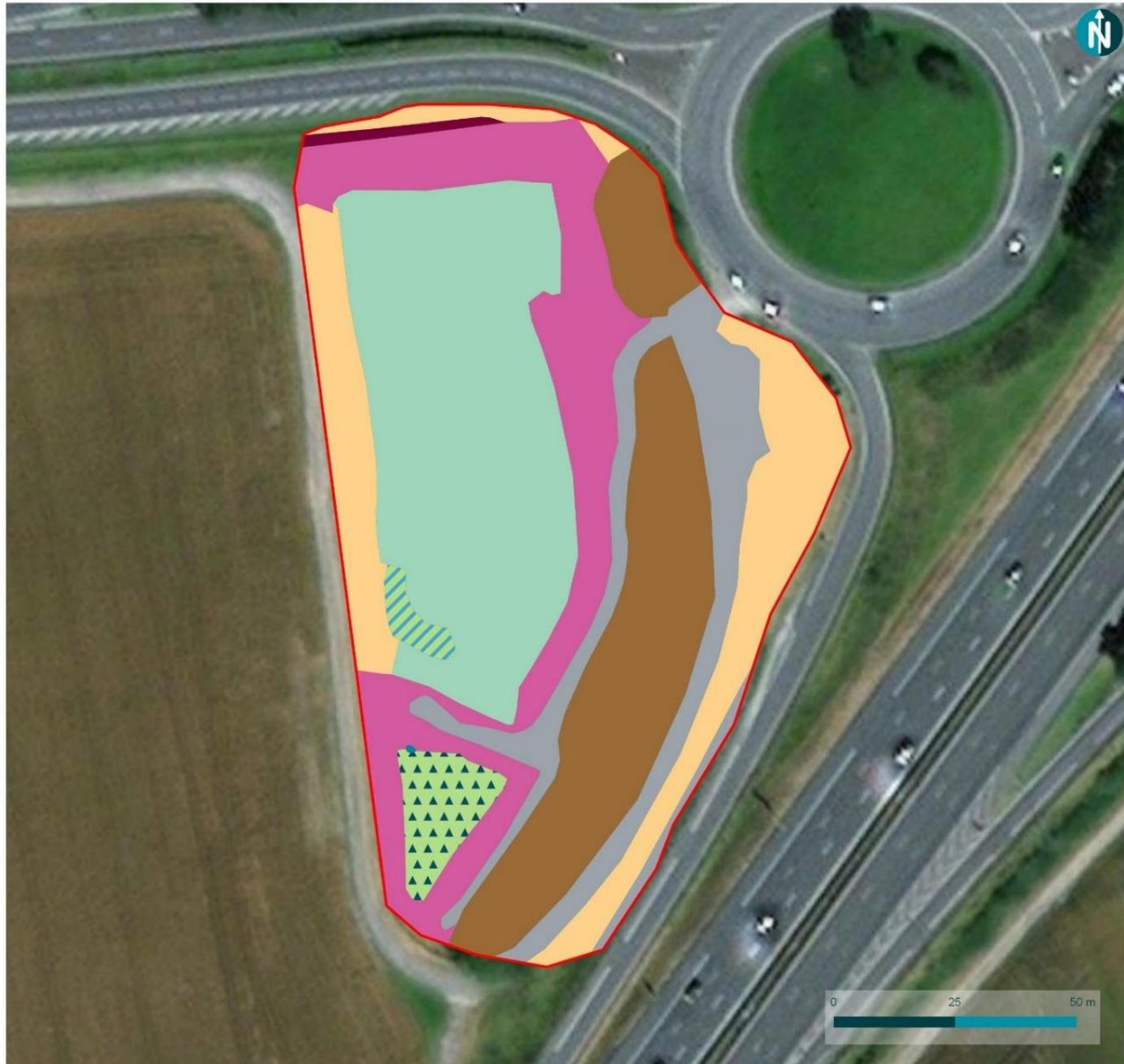
-  Plantations de feuillus

Habitats aquatiques

-  Herbiers aquatiques à Lentille d'eau

Habitats anthropisés

-  Routes et chemins



Carte 5. Cartographie des végétations

Localisation des espèces végétales remarquables

Diagnostic faune-flore simplifié sur l'aire de co-voiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

Espèces protégées

-  Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

Espèces patrimoniales non protégées

-  Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*)
-  Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*)

Espèces exotiques envahissantes

Stations ponctuelles

-  Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
-  Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
-  Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
-  Seneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

Stations surfaciques

-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)

Carte 6. Localisation de la flore remarquable



Localisation des espèces de la faune protégées et recensées sur le site

Diagnostic faune-flore simplifié sur l'aire de covoiturage de Fresnes-les-Montauban (62)

Légende

 Aire d'étude

Espèces d'oiseaux

 Pic épeiche

 Faucon crécerelle

 Accenteur mouchet

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ? **OUI / NON**

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées communes : <input type="checkbox"/> Amphibiens <input type="checkbox"/> Reptiles <input type="checkbox"/> Mammifères <input type="checkbox"/> Oiseaux		
Végétations ou habitats naturels à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Prairies de fauche hygrophile	Moyen / Fort / Très fort	Natura 2000
Ourlets basiphiles	Moyen / Fort / Très fort	Aucune
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Gesse tubéreuse (<i>Lathyrus tuberosus</i>)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Tabouret des champs (<i>Thlaspi arvense</i>)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Continuités écologiques	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Corridor ou réservoir de biodiversité n°1	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non
Corridor ou réservoir de biodiversité n°2	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non

Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ? **OUI / NON**

Les zones humides identifiées sur le site qui nécessitent une étude de leurs fonctions sont listées dans le tableau ci-après.

Zones humides	Fonctions hydrologiques importantes pressenties	Fonctions biogéochimiques importantes pressenties	Fonctions biologiques importantes pressenties
Végétations humides identifiées sur le site (prairies humides fauchées et piétinées, mégaphorbiaies eutrophes, typhaies)	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ? **OUI / NON**

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

Présence potentielle d'espèces protégées communes : <input type="checkbox"/> Amphibiens <input type="checkbox"/> Reptiles <input type="checkbox"/> Mammifères <input checked="" type="checkbox"/> Oiseaux		
Végétations ou habitats naturels à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Prairies de fauche hygrophile	Moyen / Fort / Très fort	Natura 2000
Ourlets basiphiles	Moyen / Fort / Très fort	Aucune

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?		OUI / NON
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Cortège végétale des prairies mésophiles : Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), Gesse des bois (<i>Lathyrus sylvestris</i>)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Continuités écologiques potentielles	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Corridor ou réservoir de biodiversité n°1	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non

Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?	OUI / NON
---	-----------

Le repérage de terrain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

Espèces végétales exotiques envahissantes	Importance des populations locales
Ailante glutineux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Cerisier tardif (<i>Prunus serotina</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Cornouiller soyeux (<i>Cornus sericea</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)

7 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme STANDARD. Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.

 **Nota. :** la présence d'espèces animales protégées mais communes (ex. : Faucon crécerelle, Accenteur mouchet...) correspond au risque réglementaire « standard » lié à la biodiversité. De telles espèces sont en effet présentes sur tous les sites présentant un minimum de caractère naturel.

RISQUE STANDARD

Le prédiagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques ayant des conséquences mineures sur le projet.

Le repérage de terrain a révélé la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes.

- La bibliographie et/ou les consultations effectuées ne révèlent aucun enjeu écologique particulier.
- Les zonages du patrimoine naturel ont des conséquences faibles sur le projet.
- Deux corridors terrestres identifiés par le SRCE sont localisés à proximité du site, mais d'après les inventaires, peu de liens fonctionnels existent entre ces corridors et le site d'étude.
- Le repérage de terrain n'a révélé aucune zone humide.

Les principaux éléments remarquables du site :

- 3 espèces d'oiseaux protégées nicheurs ;
- L'ophrys abeille, espèce protégée et deux espèces patrimoniales non protégées.
- Présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes sur une grande surface.

RISQUE INTERMÉDIAIRE

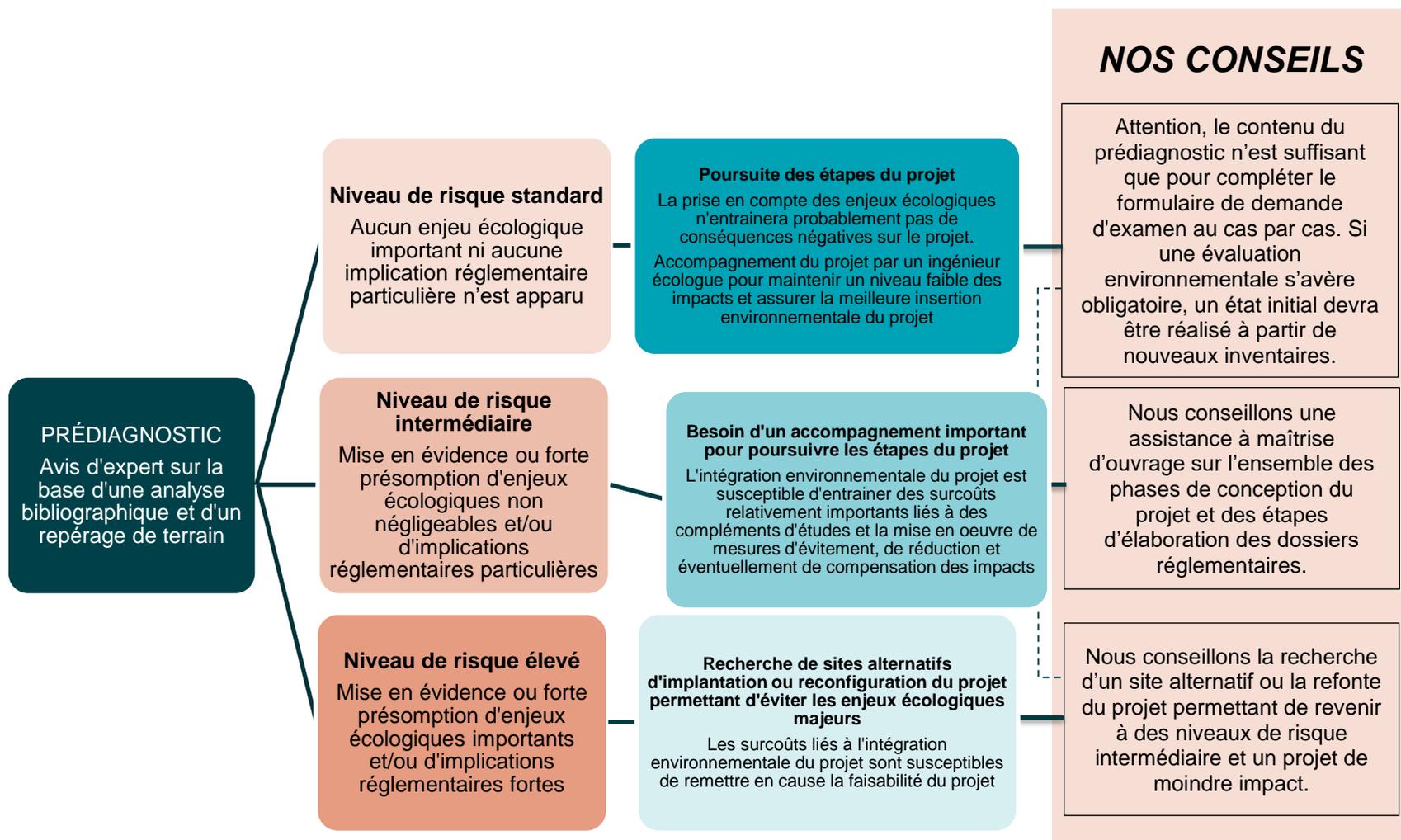
RISQUE ÉLEVÉ

8 Bilan d'aide à la décision : Nos recommandations

Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation importantes seront à prévoir
		<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic approfondi des continuités écologiques
		<input type="checkbox"/>	Inventaires des zones humides et/ou d'évaluation des fonctions des zones humides
Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels
		<input type="checkbox"/>	Flore vasculaire
		<input type="checkbox"/>	Mollusques
		<input type="checkbox"/>	Insectes
		<input type="checkbox"/>	Amphibiens
		<input type="checkbox"/>	Reptiles
		<input type="checkbox"/>	Oiseaux
		<input type="checkbox"/>	Mammifères terrestres
		<input type="checkbox"/>	Autres expertises spécifiques
Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Oiseaux protégés nicheurs certain
		<input checked="" type="checkbox"/>	Espèces floristiques protégée et patrimoniales
Compte tenu de la nature du projet et des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être exploité pour produire rapidement un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale ¹
		<input type="checkbox"/>	Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondis grâce aux études susmentionnées
Le prédiagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Création d'une zone afin de recréer un habitat favorable pour l'Ophrys abeille et les oiseaux nicheurs.

¹ Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

9 Les étapes



Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

 Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine naturel : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr

MAITRE D'OUVRAGE :

SANEF



**DÉTERMINATION DE ZONE HUMIDE AU REGARD DU
CRITÈRE PÉDOLOGIQUE**

**DANS LE CADRE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE
AIRE DE COVOITURAGE**

BIACHE SAINT VAAST - FRESNES LES MONTAUBAN



VERDI

80 rue de Marcq

CS90049

59 441 WASQUEHAL cedex

Date :	Décembre 2019
Réf :	13-02317
Etabli par :	COZETTE Marion
Visé par :	VANUXEEM Louis

VERSION A

REVISION

A	Décembre 2019	Dossier indice 01	MCo	L.Va
Indice de révision.	Date	Commentaires	Émis par.	Vérifié par.

SOMMAIRE

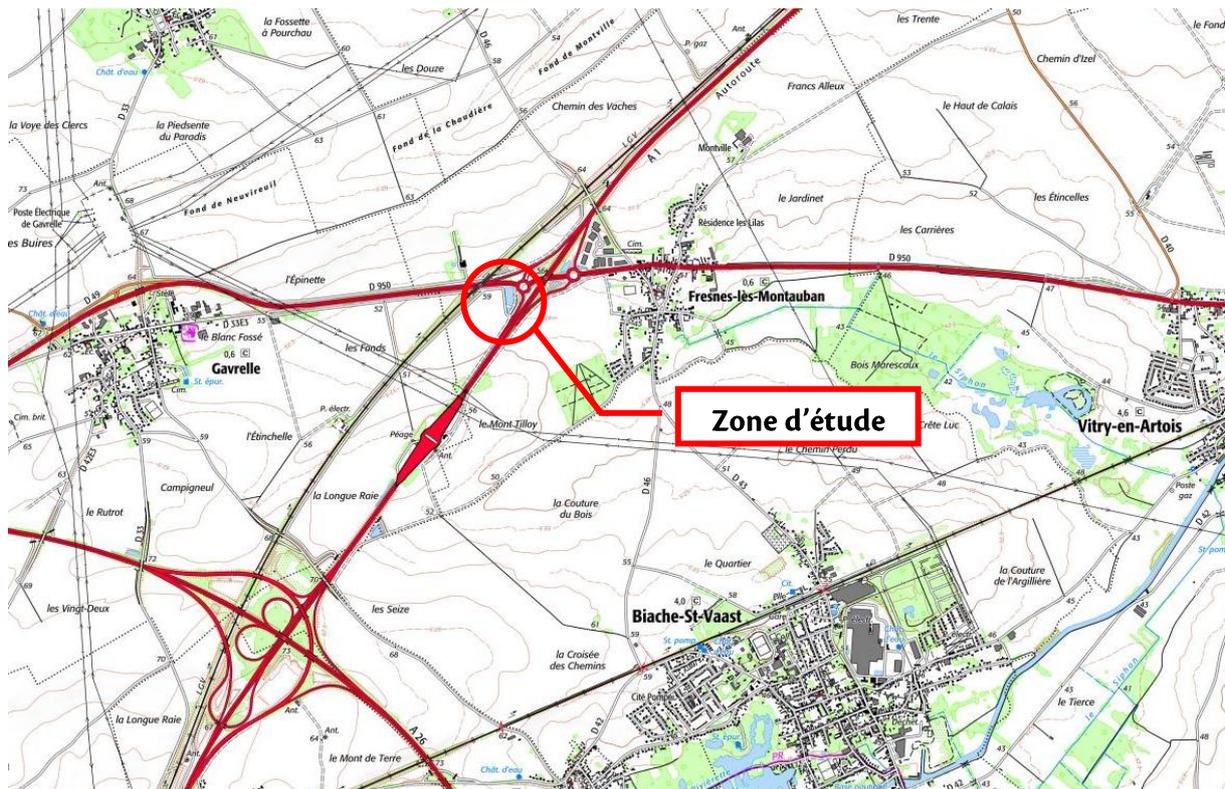
1	PRESENTATION GENERALE DU PROJET ET DU SITE D'ETUDE.....	4
2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	6
3	METHODOLOGIE D'ETUDE	7
4	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL.....	9
4.1	Occupation du sol.....	9
4.2	Altimétrie.....	10
5	SYNTHESE DES INVESTIGATIONS PEDOLOGIQUES	11
6	CONCLUSION	13
7	ANNEXES.....	13

1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET ET DU SITE D'ETUDE

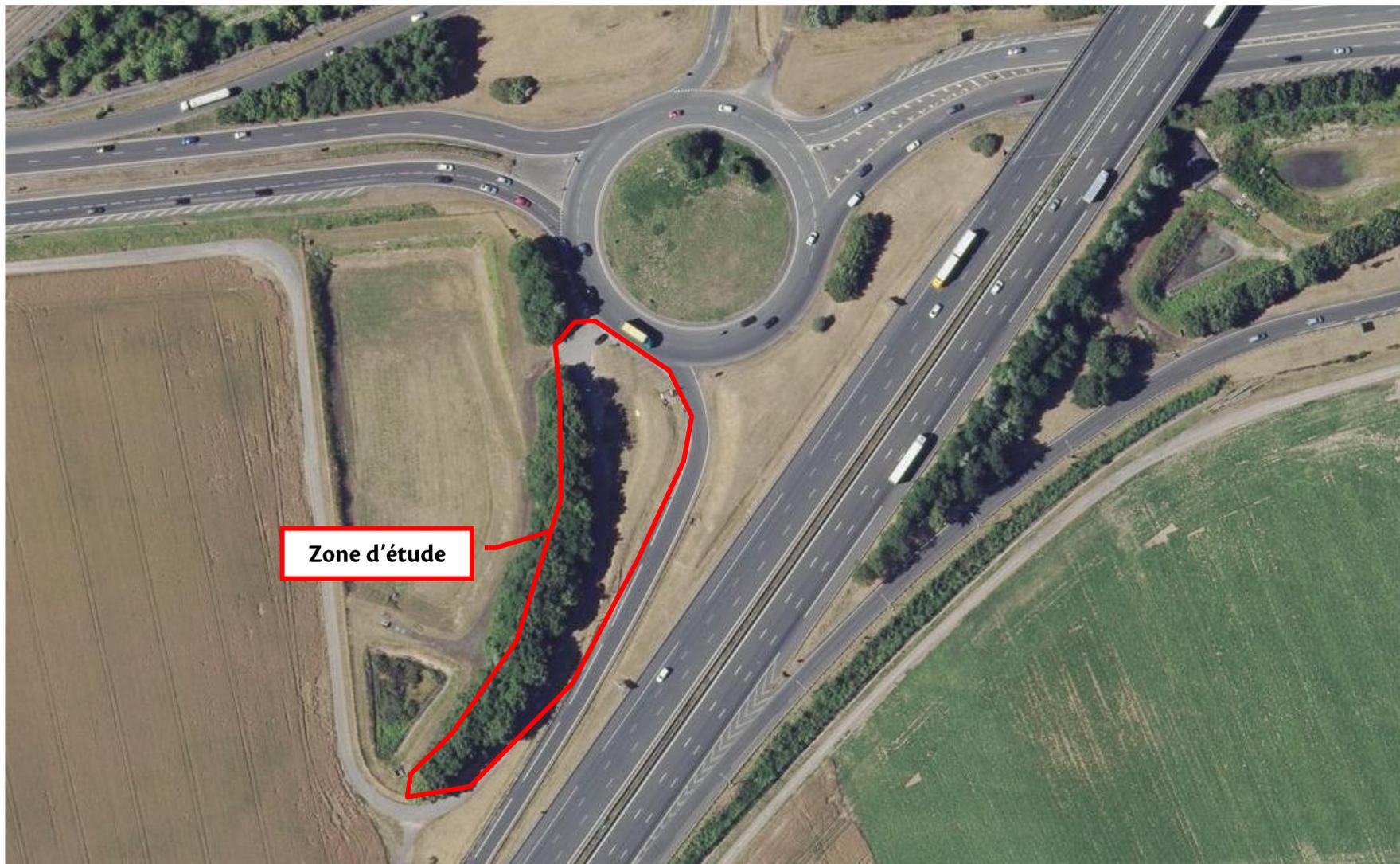
Le projet concerne l'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Fresnes-lès-Montauban.

La zone d'étude se situe aux abords de l'autoroute A1, au niveau du diffuseur n°16.

LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE



LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE



2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La notion de « zone humide » est présentée au 1° du I de l'article L211-1 du Code de l'Environnement :

*« La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »*

La caractérisation de zones humides est régie par l'arrêté du 24 juin 2008 complété par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Cette caractérisation se base sur des critères d'hygrophilie de la végétation et/ou d'hydromorphie des sols (critères alternatifs).

L'article 23 de la LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité vient réaffirmer que le critère pédologique et le critère floristique sont alternatifs et permettent tout deux l'identification de zone humide.

PHOTOGRAPHIE DU SITE (Source : Google Map)



Dans le cas présent, la zone d'étude correspond à une zone enherbée avec un talus présentant des arbres.

Le présent rapport concerne uniquement l'identification de zones humides selon le critère pédologique.

3 METHODOLOGIE D'ETUDE

La méthodologie suivante a été mise en place :

- Etude des données existantes ;
- Pré localisation des sondages de reconnaissance au vue du projet, des données de photogrammétrie, des données topographiques ;
- Investigations de terrain : réalisation de sondages à la tarière manuelle ;
- Rédaction d'une note de synthèse sur la base des investigations menées ;
- **Conclusion sur la présence ou non d'une zone humide dans l'emprise des parcelles concernées par l'étude et la surface concernée le cas échéant.**

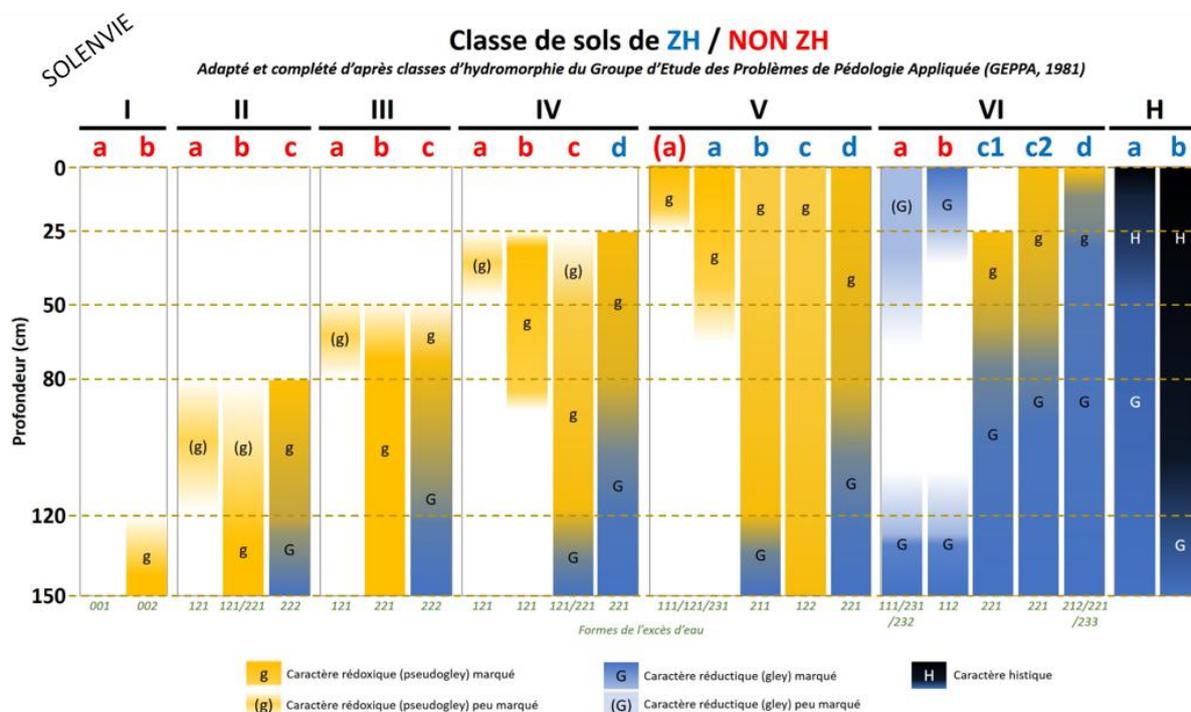
La délimitation de zone humide au regard du critère pédologique sera faite en application des textes suivants :

- l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement).

On considère une zone comme humide si l'on note dans la carotte de sol :

- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur
- la présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques apparaissant avant 120 cm de profondeur
- la présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur
- la présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur

Classes d'hydromorphie du GEPPA (adaptées et complétées par SOLENVIE)



Le tableau ci-dessous répertorie les 3 types de sols correspondant à des zones humides et le protocole de terrain à observer en conséquence tels qu'ils sont définis dans l'annexe I de l'arrêté.

Type de sol correspondant à un sol de zone humide	Protocole de terrain à observer
« A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées »	« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres »
« A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol »	« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol »
« Aux autres sols caractérisés par : - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur »	« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence : - de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur »

L'arrêté précise également que « chaque sondage pédologique (...) doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m si c'est possible ». Néanmoins, c'est bien l'examen approfondi des 50 premiers centimètres du sol qui est déterminant pour confirmer ou infirmer qu'un sol est caractéristique d'une zone humide.

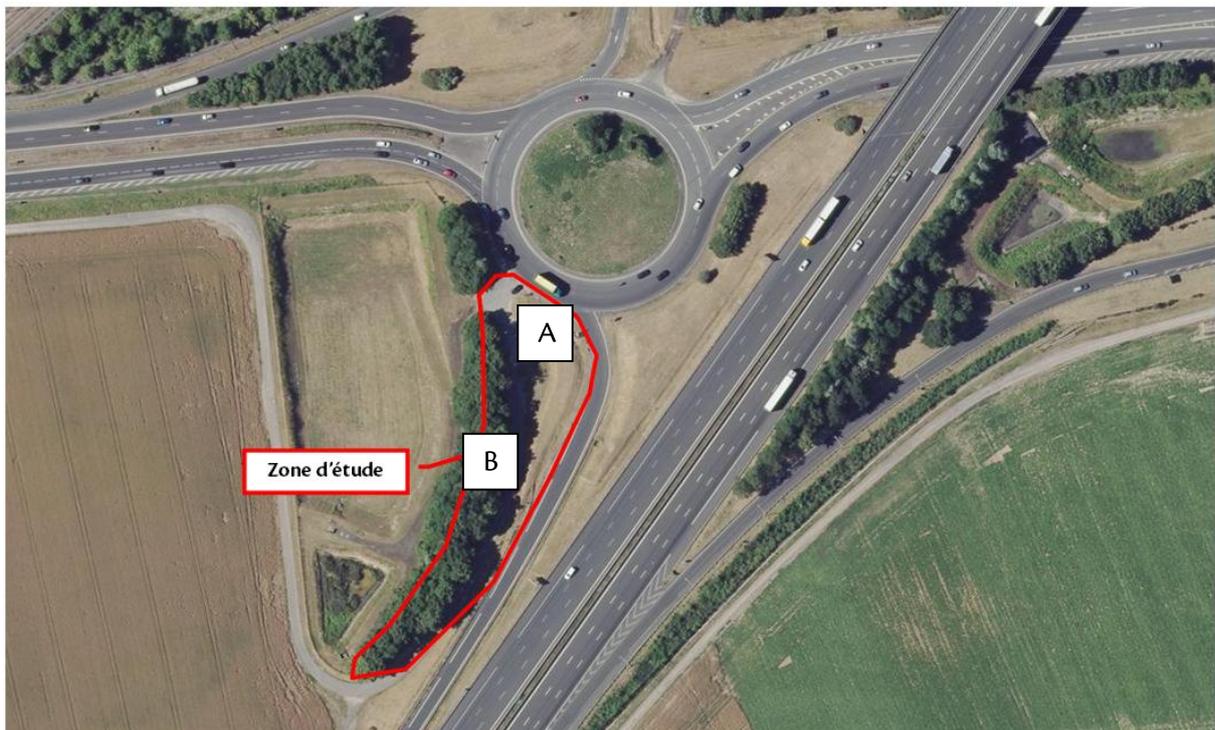
4 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

4.1 Occupation du sol

Les photos ci-dessous permettent d'apprécier l'occupation actuelle du site. Ces photos sont replacées sur la carte du périmètre d'étude. Il apparaît que la presque totalité de la zone d'étude est enherbé dépourvu de végétation. Une petite partie du site correspond à un espace vert engazonné.



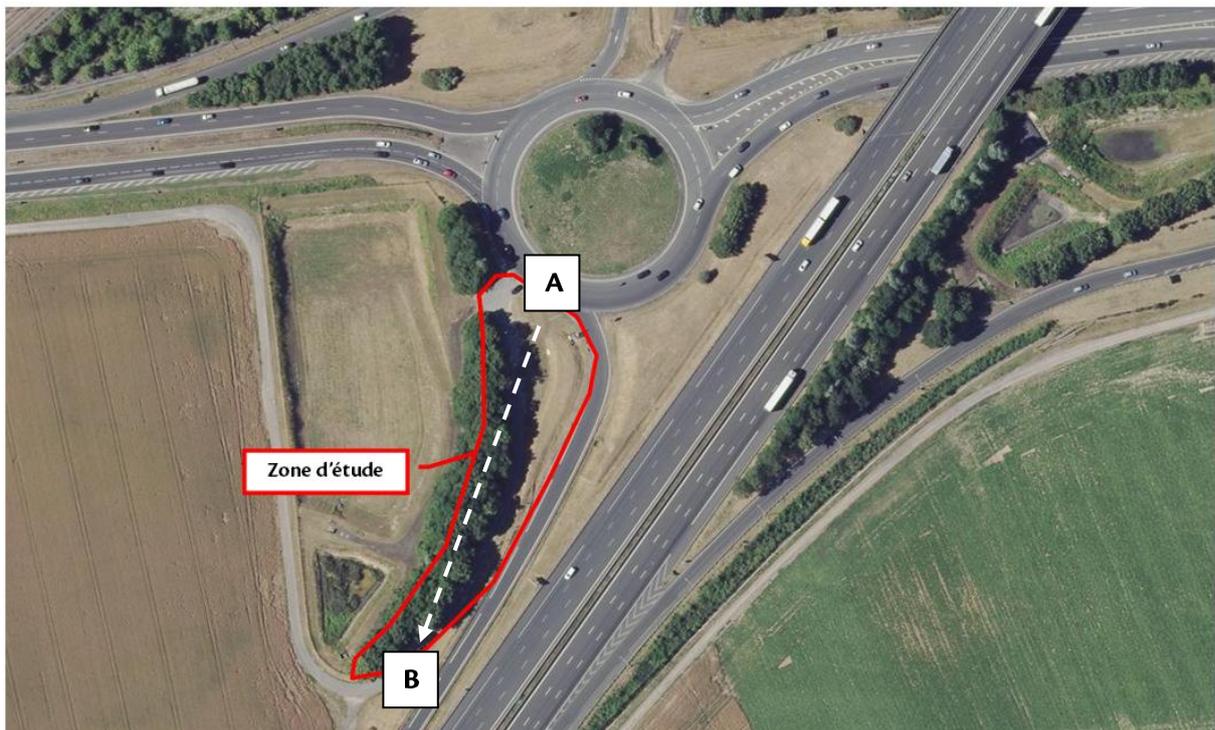
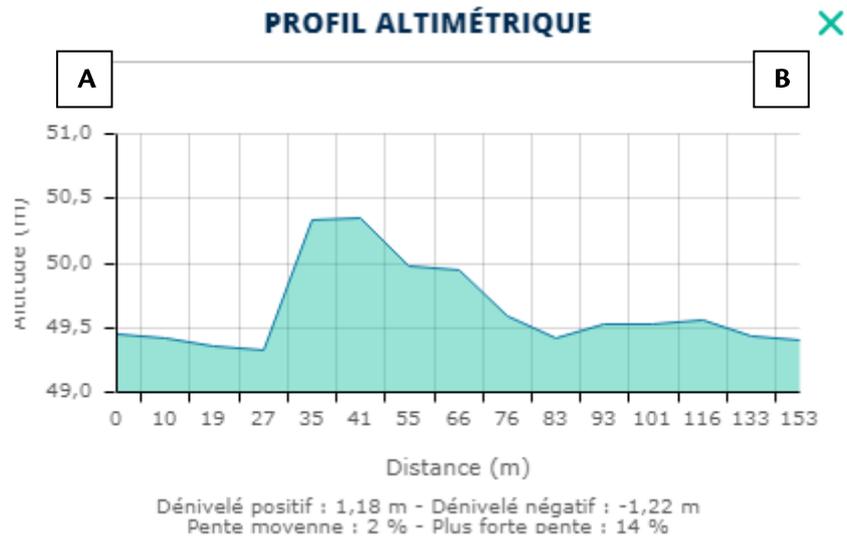
Plans de localisation des photos (source : Infoterre)



4.2 Altimétrie

La zone d'étude présente une altitude moyenne de 50 mNGF. On notera tout de même la présence d'un talus à l'ouest de la zone d'étude.

Plan de localisation du profil altimétrique (source : Géoportail)



5 SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS PÉDOLOGIQUES

8 sondages pédologiques ont été réalisés le 9 décembre 2019 à l'aide d'une tarière manuelle. Ils se sont déroulés par temps sec.

2 sondages ont atteint une profondeur suffisante pour l'identification de zones humides selon le critère pédologique.

Pour les autres sondages, la présence de remblais dès 30 centimètres de profondeur n'a pas permis d'investiguer la profondeur minimale de 50 centimètres permettant de statuer sur le caractère humide du sol.

➤ Caractérisation du sol

Pour le sondage S07 et le sondage S08 ayant atteint plus de 50 cm permettant de statuer sur le critère humide, on trouve **un limon fortement argileux de couleur brun sur les premiers 50 cm, avec présence de craie de 20 à 50 cm.**

La nappe n'a pas été rencontrée durant les investigations.

➤ Identification de zone humide

6 sondages sur les 8 implantés n'ont pas atteint la profondeur de 50 centimètres de profondeur.

• Pour le sondage exploitable :

Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée. Le sol rencontré sur ce sondage n'est donc pas caractéristique de zones humides.



Exemple du sondage 7 : non caractéristique de zones humides

0	2	5	1	1	1
c	0	0	2	0	2
m	c	c	0	c	0
	m	m		c	m

- **Pour les sondages non exploitables :**

A l'exception des sondages S07 et S08, les autres sondages n'ayant pas pu être menés au-delà de 30 centimètres, aucune trace d'hydromorphie n'a été vue sur la profondeur d'investigation.

Conclusion

Sur l'ensemble des sondages réalisés, aucun n'est caractéristique de zone humide au titre du critère pédologique.

☞ Plan et tableau de synthèse des sondages fournis en annexe

6 CONCLUSION

La zone d'étude, située à Fresnes-lès-Montauban, a été investiguée le 9 décembre 2019 par temps sec. Au total, 8 sondages pédologiques ont été implantés, et présentent les résultats suivants :

Caractéristique du sol :

- La zone d'étude présente un sol homogène, composé d'**un limon brun à beige avec une présence plus ou moins importante en argile** ;
- La nappe n'a été rencontrée sur aucun sondage.

Identification de zones humides :

- Parmi les 8 sondages réalisés, 2 sondages ont atteint la profondeur nécessaire à l'identification. Ils sont tous les deux non-caractéristiques de zones humides.
- L'exploitation des sondages, confirme que le sol en place n'est pas caractéristique d'une zone humide.

Conclusion sur le critère pédologique

Sur l'ensemble des sondages réalisés, aucun n'est caractéristique de zones humides. Ainsi, le site d'étude ne présente pas de zones humides selon le critère pédologique.

Conclusion :

Aucune zone humide n'est identifiée dans l'emprise de la zone d'étude.

Annexes :

Résultats des sondages pédologiques ;

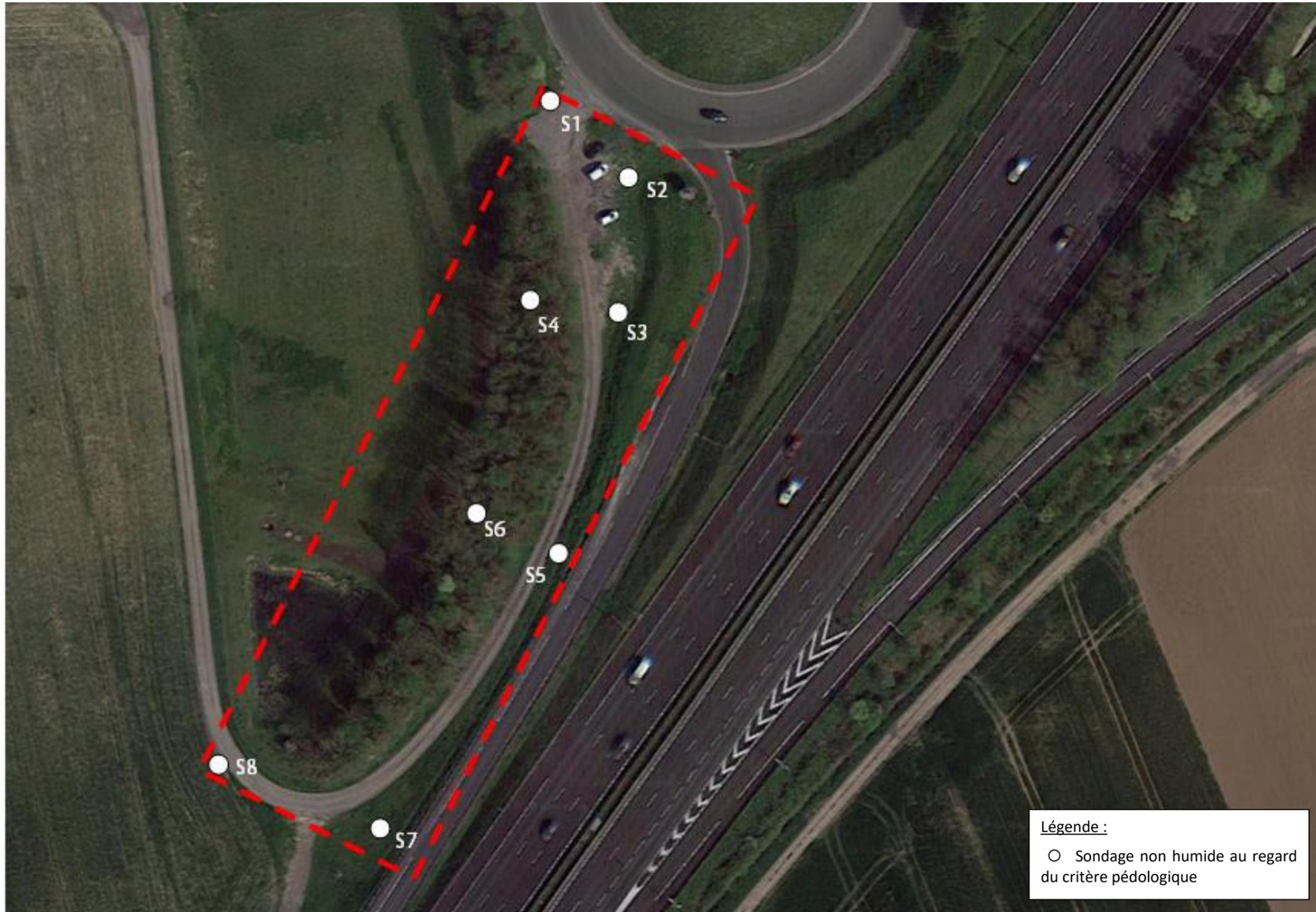
Implantation des sondages sur vue aérienne ;

7 ANNEXES

DELIMITATION DE ZONE HUMIDE – RESULTATS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES

N° du sondage	Occupation et Texture du sol	Profondeur d'investigation	Profondeur du toit de la nappe d'eau	Profondeur d'apparition des traces d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réduit	Classe hydromorphique GEPPA	Classement selon l'arrêté du 1er octobre 2009
S01	Occupation : Accotement enherbé ➤ De 0 à 0,35 m : horizon La + R : Limon faiblement argileux de couleur brun avec présence de remblais	0.35 m Refus de tarière	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I, II ou III	Inclassable
S02	Occupation : Zone enherbée ➤ De 0 à 0,30 m : horizon La + R : Limon faiblement argileux de couleur brun avec présence de remblais	0.30 m Refus de tarière	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I, II ou III	Inclassable
S03	Occupation : Zone enherbée ➤ De 0 à 0,40 m : horizon La + R : Limon faiblement argileux de couleur brun avec présence de remblais	0.40 m Refus de tarière	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I, II ou III	Inclassable
S04	Occupation : Talus ➤ De 0 à 0,40 m : horizon La + R : Limon faiblement argileux de couleur brun avec présence de remblais	0.40 m Refus de tarière	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I, II ou III	Inclassable
S05	Occupation : Zone enherbée ➤ De 0 à 0,30 m : horizon La + R : Limon faiblement argileux de couleur brun-gris avec présence de remblais	0.30 m Refus de tarière	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I, II ou III	Inclassable
S06	Occupation : bas talus ➤ De 0 à 0,40 m : horizon La + R : Limon faiblement argileux de couleur brun avec présence de remblais	0.40 m Refus de tarière	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I, II ou III	Inclassable
S07	Occupation : Zone enherbée ➤ De 0 à 0.20 m : horizon LA : Limon fortement Argileux de couleur brun ➤ De 0.20 à 0.50 m : horizon La + C : Limon crayeux faiblement argileux de couleur marron ➤ De 0.50 à 1.20m : horizon La à L : Limon faiblement argileux à Limon de couleur marron	1.20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I	Non humide
S08	Occupation : champ ➤ De 0 à 0,20 m : horizon LA : Limon fortement argileux de couleur brun ➤ De 0.20 à 0.30 m : horizon La + C : Limon crayeux faiblement argileux de couleur marron ➤ De 0.30 à 0.70m : horizon La : Limon faiblement argileux de couleur marron	1.20 m	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	Non observé sur la profondeur d'investigation	I	Non humide

IMPLANTATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES



Légende :
 ○ Sondage non humide au regard du critère pédologique

Maitre d'ouvrage		Bureau d'étude	Verdi 	Projet	Aire de covoiturage Fresnes-lès-Mautauban	Echelle	Identification de zones humides au regard du critère pédologique Résultats des investigations
SANEF		Verdi		Indice	1	Date	
						plan : 1/2000°	